í

Genre du véhicule Roulotte de camping	Marque KIP	туре 370		che d'homologation n <sup>o</sup>				
MOYENS D'IDENTIFICATION "KIP" et type "370" à droite à l'avant sur le tube du timon, sur plaquette rivée du constructeur  Numéro du chassis frappé à l'avant en haut sur tube de timon + sur plaquette du constructeur Signe d'identification du moteur frappé  Constructeur KIP caravanes Hoogeven Hollande Importateur Caravanes Waibel, Schönbühl, BERNE								
Direction  Frein de service mécanic  Frein auxiliaire) méc. 3  Frein stationn <sup>t</sup> . ) sur le  Transmission  Blocage differ.	Assistance que, par inertie, à exp. a exp. interne[ avec câl es 2 roues	MOTEUR Genre Temps  Marque Carbur.  Type Position Nombre cyl.  Alésage Course  Cylindr. cm <sup>3</sup> CV-Impôt  CV-puiss. ( ) à t/m  Refroidissement  Bruit dB ( ) à t/m						
DIMENSIONS Voie Diam, braquas	3560 1910 1870 (timon)	Poids total Garantie fabr. Dimens. pneus Charge p. essie	Amortissement    Avant   Milieu   60 -    6.40 -   13   eu   1'ensemble	hruit				

EQUIPEMENT	Equipement	t électrique	v	INDICATIONS POUR LE	PERMIS DE CIRCULATION
Feux de route		Avertisseur o	ptique	Genre du véhicule Roul	otte de camping
Feux de croisement				Marque & type KII	P 370
Feux de gabarit <u>2/</u>	séparés	Feux de broui	llard	Chassis no	(selon véhicule)
Avertisseur		Niv.	sonore()	Homologation no CH	9463 01
Essuie-glace	<del> </del>			Forme de la carr. PO	ulotte de camping
Feux arrières 2/	séparés	Catadioptres	AV= 2 Ø 75	Couleur	(selon véhicule)
Feux stop 2/	séparés	L	AR= 2 triangl.	Places ass. ; Total	(avant)
Eclair, plaque contr.	1 comb. gauc	<b>he</b> Plaque	forme haute/oxfXXX	Poids à vide <b>Selon v</b> é	h. Carburant
Rétroviseur				Charge utile	CV Cylindrée cm3
Indic, direction clign	. <u>2/ séparés</u>			Poids total selon vél	
AV	latér	AR	orange		l'ensemble
Avert, clign,		Lampes de trav	rail		
Feux complémentaire	s ;				

## REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS:

Agencement intérieur = 4 lits, 2 tables, 1 armoire, 3 armoires suspendues, 1 bloc-cuisine réchaud-évier (sans bonbonne de gaz ni réservoir d'eau).

Lieu et date de l'expertise Berne, le 27.2.68 La commission d'expertise